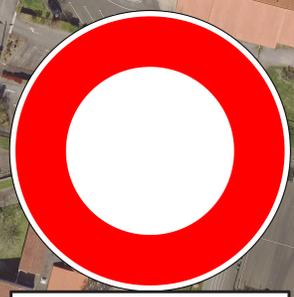
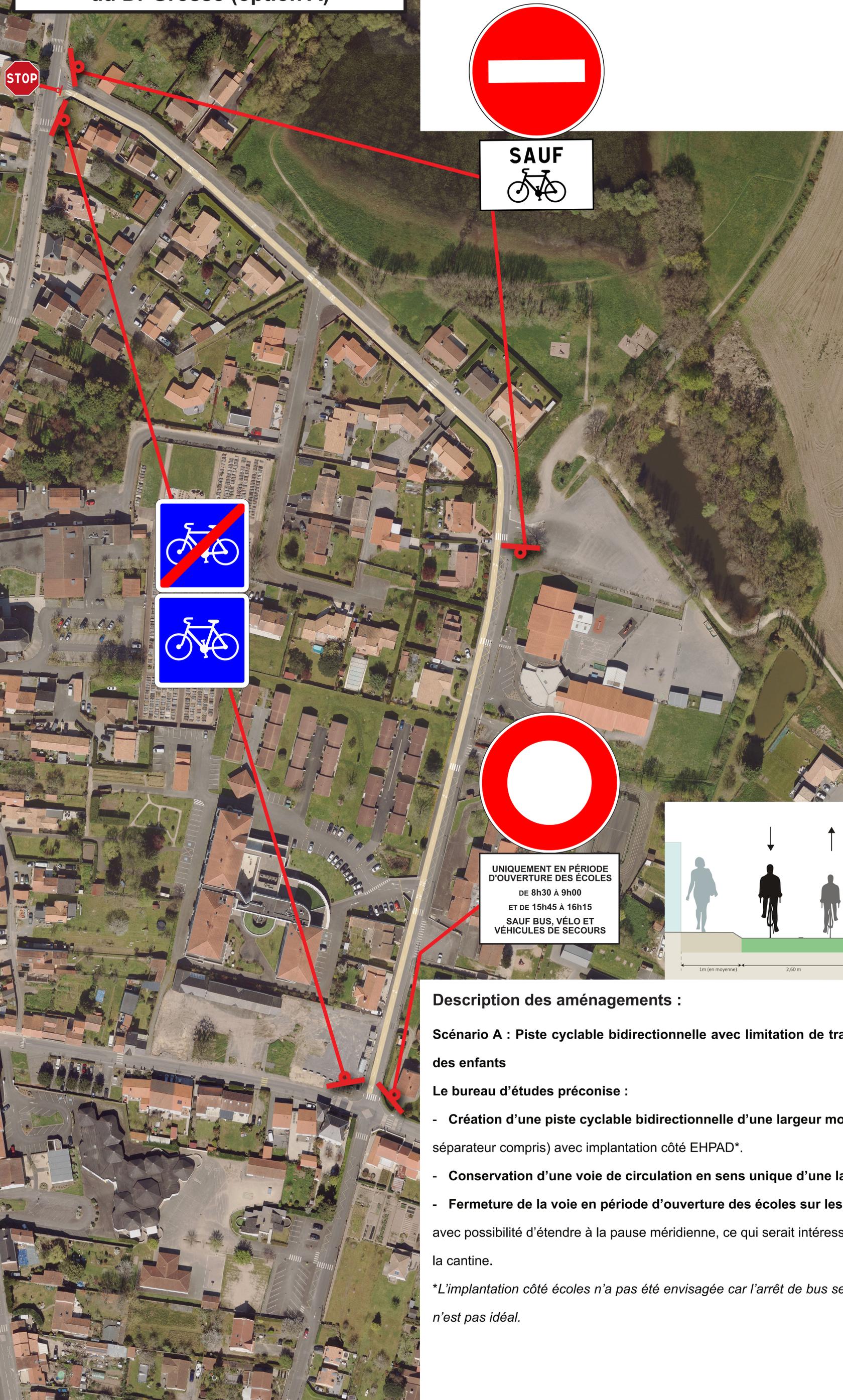
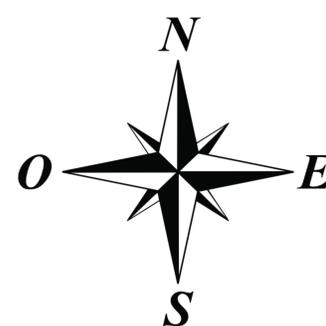
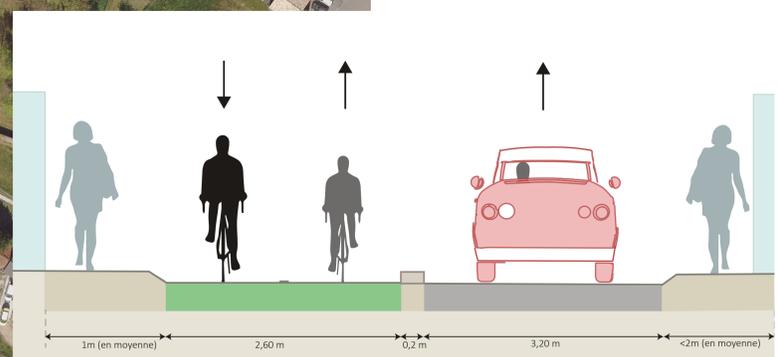


# Aménagement d'une piste bidirectionnelle sur la rue du Dr Grosse (option A)



UNIQUEMENT EN PÉRIODE  
D'OUVERTURE DES ÉCOLES  
DE 8h30 À 9h00  
ET DE 15h45 À 16h15  
SAUF BUS, VÉLO ET  
VÉHICULES DE SECOURS

Vue en coupe de la piste bidirectionnelle :



## Description des aménagements :

**Scénario A : Piste cyclable bidirectionnelle avec limitation de trafic aux heures de pose/dépose des enfants**

Le bureau d'études préconise :

- Création d'une piste cyclable bidirectionnelle d'une largeur moyenne de 2,60 mètres (2,80 m séparateur compris) avec implantation côté EHPAD\*.
- Conservation d'une voie de circulation en sens unique d'une largeur de 3,20 mètres.
- Fermeture de la voie en période d'ouverture des écoles sur les horaires du matin et du soir avec possibilité d'étendre à la pause méridienne, ce qui serait intéressant pour sécuriser les trajets vers la cantine.

\*L'implantation côté écoles n'a pas été envisagée car l'arrêt de bus se ferait sur la piste cyclable, ce qui n'est pas idéal.